



Une mission sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie voit le jour au Sénat



Partager © Sénat parlement La commission des lois du Sénat vient d'annoncer le lancement de 7 missions au moment de la suspension des travaux en séance publique, toutes présidées par François-Noël Buffet, le sénateur LR du Rhône et président de la commission des lois du Palais du Luxembourg.

Parmi ces 7 missions, l'une d'entre elles, est dédiée à l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, et comprend 4 membres, tous rapporteurs. Il s'agit de François-Noël Buffet lui-même (cf photo Philippe Bas (LR – Manche, actuel questeur au Sénat), Jean-Pierre Sueur (SER, Loiret, également questeur au Sénat), et Hervé Marseille (Union centriste, Hauts-de-Seine).

Dans le détail, cette nouvelle mission fait suite au travail d'un précédent groupe de contact mis en place par le président du Sénat Gérard Larcher.

Selon François-Noël Buffet contacté par Acteurs publics, elle fait également suite au référendum du 12 décembre dernier ayant abouti au fait que " la Nouvelle Calédonie a décidé de rester dans la République ". Face à cela, les accords de Nouméa, notamment, prévoient la mise en place d'un processus visant à réfléchir à un nouveau statut de ce

territoire du Pacifique Sud, “dans un délai de 18 mois”

” Nous avons donc décidé de travailler ce sujet dès maintenant, car le temps va passer vite, précise le sénateur. L'objectif étant d'apporter une contribution à la discussion à venir sur le sujet. Par ailleurs, le nouveau statut fera l'objet d'un projet de loi sur lequel le Parlement aura à se prononcer. Le Sénat doit donc être prêt à ce débat ”.

En matière de délais, un rapport pourrait voir le jour à la rentrée, ou même plus tôt si cela est possible.

François-Noël Buffet est sénateur du Rhône depuis 2004. Président de la commission des lois du Palais du Luxembourg depuis 2020, cet avocat de profession a notamment été maire d'Oullins, dans la métropole de Lyon, entre 1997 et 2017.

Philippe Bas, quant à lui, est sénateur de la Manche depuis 2011, et questeur du Sénat depuis 2020. Ancien ministre de la Santé sous la présidence de Jacques Chirac en 2007, ce conseiller d'État en disponibilité a notamment été président de la commission des lois du Sénat de 2014 à 2020.

Jean-Pierre Sueur, quant à lui, est sénateur depuis 2001 et questeur au Palais du Luxembourg également depuis 2020. Âgé de 75 ans et maître de conférences de profession, il a notamment été, durant son parcours, secrétaire d'État chargé des collectivités locales entre 1991 et 1993 sous la présidence de François Mitterrand, député du Loiret de 1981 à 1991, et maire d'Orléans de 1989 à 2001. Jean-Pierre Sueur a par ailleurs été président de la commission des lois du Sénat de 2011 à 2014.

Hervé Marseille, enfin, est sénateur des Hauts-de-Seine depuis 2011 et président du groupe Union centriste de la chambre Haute depuis 2017. Âgé de 67 ans et ancien vice-président du Sénat (2014-2017), il a notamment été maire de Meudon, dans les Hauts-de-Seine, entre 1999 et 2017.